

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 juin 2025

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 28 mai 2025.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Lynda BEAUJEAN - Thierry COULON - Nathalie MARTIN - David LABICHE – Muriel GILLIUM - Morgan MOREAU - Jean-Luc STAUB - Guillaume LHERITIER - Nathalie OGIER - Valentine GÉNITEAU - Laurent MULLON - Laurent MARIEN - Valérie DELARUE - Manuel DOMINÉ - Carine COLLEDGE - Stéphanie MORINIERE - Christine COUSIN - Jean-Luc BULET

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Pascal MONNET par Régis LEBAS - Céline VIRLOGEUX par Morgan MOREAU - Nicolas TREILLARD par Thierry COULON - Guillem TEXIER par Valentine GENITEAU - Thi DUONG par David LABICHE – Cynthia VASSORT par Lynda BEAUJEAN - Marie MOUFFOKES par Muriel GILLIUM - Philippe de LAPORTE par Christine COUSIN

ABSENTE : Candy DION

Secrétaire de séance : Guillaume LHERITIER

Stéphane VILLAIN ouvre la séance et procède à l'appel des élus. Il fait ensuite approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 24 février 2025.

1-CONTRIBUTION AU SAUVETAGE DU FORT BOYARD

Nomenclature : 7.5.2.

Stéphane VILLAIN se retire du vote du fait de ses fonctions de Vice-président du Département.

Par 24 voix pour et 3 absentions, le Conseil municipal :

- Valide la subvention de 6 538 € à verser au Département de la Charente-Maritime dans le cadre du sauvetage du Fort Boyard.

2-COMPTES DE GESTION 2024

Code nomenclature : 7.1.2

Régis LEBAS rappelle que ces chiffres sont conformes à ceux du compte administratif 2024.

A l'unanimité le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2024.

3-COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Code nomenclature : 7.1.2.

Après avoir présenté les comptes administratifs et des indicateurs sur l'exécution budgétaire en 2024, Stéphane VILLAIN quitte l'assemblée et cède sa place à Jean-Luc BULET, doyen de l'assemblée afin de faire procéder au vote.

A l'unanimité, les comptes administratifs 2024 sont adoptés.

Le Conseil municipal donne quitus au Maire pour sa gestion 2024.

À la suite du vote Stéphane VILLAIN revient dans la salle pour présider à nouveau l'assemblée.

4-AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Code nomenclature : 7.1.2

Il rappelle que, par délibération du 24 février 2025, ce budget a été clôturé au 31/12/2024 et que seules les opérations non budgétaires seront effectuées au cours de l'année 2025.

Le Conseil municipal unanime approuve les affectations de résultats 2024.

5-REVERSEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL

Code nomenclature : 7.1.2.

Le Conseil municipal unanime approuve le reversement du budget annexe au bénéfice du budget principal comme exposé ci-dessus.

6-9 CHEMIN DES CORDES – CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA REALISATION DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Nomenclature : 1.5.1

Le Conseil municipal unanime :

- Valide les termes de la convention de soutien financier pour la réalisation de 21 logements sociaux dans le cadre de cette opération avec l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle ;
- Autorise le Maire à signer cette convention ;
- Demande d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

7-AVIS DE LA COMMUNE DE CHATELAILLON-PLAGE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Code nomenclature 3-5-9

Le Conseil municipal unanime donne un avis favorable au projet de PLUi modifié de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sous réserve de prise en compte des demandes formulées par la Commune.

8-PROCEDURE D'ENREGISTREMENT ICPE – CONSTRUCTION DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS SUD – COMMUNE DE SAINT-VIVIEN

Code nomenclature 3-5-9

Le Conseil municipal unanime donne un avis favorable à la demande d'enregistrement.

9-DENOMINATION DE VOIES

Nomenclature : 3-5-6

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise :

- La dénomination « rue d'Aunis » la voirie desservant l'ensemble les logements locatifs sociaux comme précisée sur le plan joint ;
- La prolongation la dénomination de « rue Saint-Louis » pour la voie desservant les terrains à bâtir comme indiqué sur le plan joint.

10-MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA COLLINE D'ANGOUTE III – AVENANT N°1 AU LOT N°1 « VOIRIE ET RESEAUX DIVERS »

Nomenclature : 1.1.25

La Conseil municipal unanime :

- Valide l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'approuver la passation de l'avenant n 1 au lot n°1 du marché de travaux d'aménagement de la Colline d'Angoute 3 pour un montant de 333 487.45 € HT (400 184.94 € TTC) ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette opération ;
- Autorise le Maire à notifier l'avenant à l'entreprise EIFFAGE Route Sud-Ouest.

11-GROUPEMENT DE COMMANDE : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve l'attribution du marché relatif à la signalisation horizontale à l'EURL VIAXE ;
- Autorise le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte afférent à ce marché.

12-SÉJOURS ÉTÉ 2025 – ORGANISATION DE SÉJOURS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DURANT L'ÉTÉ

Code nomenclature : 9.1.1.

Le Conseil municipal unanime :

- Approuve la mise en place de ces séjours estivaux ;
- Valide la grille tarifaire proposée pour ces séjours ;
- Demande le rattachement des tarifs et les recettes à la régie des services à l'Enfance.

Tarifs familles châtelainnaises		TARIF Q1 QF<300	TARIF Q2 301>QF<600	TARIF Q3 601>QF<1000	TARIF Q4 1001>QF<1600	TARIF Q5 QF>1601
Séjour 11/16 ans ANGOULEME	du 6 au 11 juillet 6 jours	252,00 €	283,50 €	315,00 €	346,50 €	378,00 €
Séjour 4/7 ans SAINT CÉSAIRE	du 14 au 17 juillet 4 jours	168,00 €	189,00 €	210,00 €	231,00 €	252,00 €
Séjour 7/11 ans SAINT CÉSAIRE	du 20 au 25 juillet 6 jours	252,00 €	283,50 €	315,00 €	346,50 €	378,00 €
Séjour 10/15 ans JONZAC	du 24 au 29 août 6 jours	252,00 €	283,50 €	315,00 €	346,50 €	378,00 €
Tarifs familles extérieures		TARIF Q1 QF<600	TARIF Q2 601>QF<1000	TARIF Q3 1001>QF<1600	TARIF Q4 QF>1601	
Séjour 11/16 ans ANGOULEME	du 6 au 11 juillet 6 jours	315,00 €	346,50 €	378,00 €	409,50 €	
Séjour 4/7 ans SAINT CÉSAIRE	du 14 au 17 juillet 4 jours	210,00 €	231,00 €	252,00 €	273,00 €	
Séjour 7/11 ans SAINT CÉSAIRE	du 20 au 25 juillet 6 jours	315,00 €	346,50 €	378,00 €	409,50 €	
Séjour 10/15 ans JONZAC	du 24 au 29 août 6 jours	315,00 €	346,50 €	378,00 €	409,50 €	

13-ECOLE PAUL MICHAUD - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR DÉPÔSE, FOURNITURE ET POSE DE VERRIÈRES

Code nomenclature : 1.1.16.

A l'unanimité le Conseil municipal :

- Approuve l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2025 et décide d'attribuer :

- le lot n°1 à l'entreprise CHATEL ENTREPRISE, 10 rue Guy SZEWC à Châtelailon-Plage (17 340) pour un montant de 25 032.00 € H.T ;
- le lot n°2 à l'entreprise ERALU, 40 avenue Joliot CURIE à Perigny (17 180) pour un montant de 23 388.99 € H.T ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce marché pour les lots 1 et 2 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte dans le cadre de la négociation pour les lots 3, 4 et 5 afin de garantir la réalisation des travaux.

14-NOUVELLE CONVENTION AVEC L'UNAF POUR LA LABELLISATION APicité®

Nomenclature : 8.8.5

Le Conseil municipal unanime :

- ✓ Approuve la convention de labellisation avec l'UNAF ;
- ✓ Autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette opération.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisés, Stéphane VILLAIN informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le 07 juillet 2025 à 18h30.

Il lève la séance à 20h00.

Le Maire,


Stéphane VILLAIN